

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE2202

présenté par

Mme Trouvé, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Éliisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terre noir, Mme Taurinya, M. Tavel, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 10

Compléter l'alinéa 7 par la phrase suivante :

« Le réseau regroupe des acteurs représentant la diversité des modèles et des méthodologies d'accompagnement disponibles dans le département et alentours. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe LFI-NUPES vise à garantir la diversité des acteurs et des approches qui seront représentés dans le réseau d'acteurs départementaux agréés par l'État.

Il y a un véritable enjeu à accompagner les porteurs de projet qui souhaitent s'installer en agriculture. Le taux de survie à 5 ans des installations agricoles accompagnées et aidées est supérieur à 95 % par rapport aux installations agricoles qui n'ont pas été accompagnées. Or, il y a un enjeu à ce que les installations en agriculture soient plus nombreuses et que ces installations soient pérennes. Seulement un départ sur 3 est aujourd'hui compensé par une installation.

La rédaction actuelle de l'organisation du réseau France services agriculture laisse craindre que l'ensemble des structures accompagnant à l'installation ne soient pas prises en compte dans le dispositif. Pourtant, les associations et réseaux d'accompagnement à l'installation-transmission que

sont la FADEAR, la FNAB, le MIRAMAP, le RENETA, le Réseau CIVAM, SOL, Terre de Liens et le pôle Inpact accompagnent plus de 10 000 candidats et 2 000 cédants par an. Cela représente plus d'un tiers des installations annuelles. La réforme du dispositif d'aide à l'installation-transmission ne peut donc se faire sans ces structures, indispensables au renouvellement des générations en agriculture. C'est pourquoi nous souhaitons que l'agrément des structures d'accompagnement garantisse la représentation de l'ensemble des dispositifs d'accompagnement existant.